

Quantifier les émissions de gaz à effet de serre : le Bilan Carbone

Comment, pourquoi,
avec quelles difficultés ?

Quantifier énergie et GE S ?

- Pour agir il faut quantifier. Nous avons choisi la méthode Bilan Carbone.
- Pour quantifier il faut des données :
 - Données obtenues à l'extérieur (DRIRE, S IEL...)
 - Ratios de la méthode Bilan Carbone
 - Données collectées en interne, notamment les consommations d'énergie
- Pour quantifier les consommations d'énergie :
 - Factures (litres de carburants...)
 - Diagnostics de bâtiments (audit global pour GRA)
 - Energie grise : recherche dans le contenu de ce que l'on achète ou construit.

Comment utiliser le Bilan Carbone ?

Besoins :

- Un bureau d'études (environ 30 000 € HT), pris en charge par l'Ademe à 50%.
- Un pilote interne à la collectivité.
- Un élu moteur et des élus impliqués sur les thématiques.
- Des services prêts à s'investir.

Planning :

- Environ 6 mois pour la phase de sensibilisation et de diagnostic.
- Pour GRA, 3 mois pour la définition d'actions



Pourquoi utiliser le Bilan Carbone ?

1. Une méthode standardisée avec des BET formés par l'ADEME.
2. Une méthode qui prend en compte les émissions indirectes.
3. Une méthode souple qui mesure séparément les émissions de la collectivité (exemplarité) et du territoire (99% des émissions pour GRA)
4. Un outil de calcul transféré à la collectivité après l'étude (utile pour l'évaluation).
5. Une méthode qui insiste sur la mobilisation plus que sur la précision des résultats : un bon départ pour un Plan Climat.

Lien Bilan Carbone - Plan Climat

Sensibilisation, information



Diagnostic : les émissions par secteur



Mobilisation des acteurs pour définir des actions

Mise en œuvre des actions

Cadre du
Bilan
Carbone



Les acteurs deviennent des partenaires et signent une charte. Ils s'engagent pour :



Mener leur propre plan d'actions pour atteindre des réductions propres



Participer aux travaux collectifs

Plan
Climat

Evaluation



Difficultés et imperfections

- Les limites de la méthode selon notre expérience :
 - Des délais trop courts annoncés par l'Ademe (11 mois)
 - Une confusion entre le terme « Bilan » et le contenu de la méthode de l'Ademe : le Bilan Carbone est plus qu'un bilan. Il est sensé aller jusqu'à la mise en œuvre d'actions.
 - Résultats très imprécis (marge d'erreur = 30%)
 - Des incohérences par rapport à certains éléments pris en compte (on prend l'énergie grise des bâtiments mais pas des matériaux utilisés par les entreprises...)
 - Impossibilité de comparer les résultats entre les territoires
- Les conseils :
 - Ne pas hésiter à demander à l'Ademe un ajustement par rapport au cahier des charges initial en fonction des besoins locaux.
 - S'en tenir aux volets 1 (diagnostic) et 2 (mobilisation d'acteurs) et passer directement à un Plan Climat pour la phase opérationnelle.
 - Ne pas se focaliser sur la précision des résultats : travailler la mobilisation !



Merci de votre attention



Contact :

Jean-Baptiste
Calvi

-

Service
Développement
Durable

-

04.77.44.29.97

-

[jbcalvi@agglo-
grandroanne.fr](mailto:jbcalvi@agglo-grandroanne.fr)